



République et canton de Genève

Commune de Cartigny

Dans sa séance du 15 octobre 2018, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

Délibération relative à la dissolution du groupement intercommunal de la Champagne pour le CASS

Le Conseil municipal décide par 9 voix, soit à l'unanimité :

1. De dissoudre le « Groupement intercommunal de la Champagne pour le CASS » avec effet au 31 décembre 2018.
2. Du subordonner cette décision au vote d'une délibération similaire par l'ensemble des Conseils municipaux des communes membres.

Dernier jour du délai référendaire : 3 décembre 2018

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 24 octobre 2018

Le président : Yves Cogne